

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2023**

**N°DCM-2023-080**

**OBJET :**

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

Château d'eau de l'Hippodrome

Renouvellement du bail de  
location pour l'antenne de  
téléphonie Orange

Membres en exercice : 27  
Membres présents : 22  
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-trois le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 novembre 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents :**

M. MATHIAS - M. PERREULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - M. GINDRE - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Mme COUTURIER représentée par M. DI CARLO - Mme FETTET-RICHONNIER représentée par BAS-DESFARGES - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par Mme D'ALMEIDA.

**Absent :** néant.

Madame Huguette BROCHARD est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que, en 2014, la Commune avait autorisé l'installation d'une antenne de téléphonie Orange sur le château d'eau de l'Hippodrome (parcelle communale cadastrée section C n°21) pour une durée de neuf ans, renouvelable. Le montant du loyer était fixé la première année à 5 000 € avec une réactualisation de + 2 % par an. Il ajoute que la société Totem France, filiale gestionnaire du patrimoine d'Orange, propose à la collectivité de signer un nouveau bail de location sur le même emplacement, en réactualisant les conditions d'occupation.

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),**

**APPROUVE** le renouvellement du bail de mise à disposition du Château d'eau de l'Hippodrome pour l'antenne de téléphonie mobile Orange, aux conditions suivantes :

- Durée = 12 ans (renouvelable tous les 6 ans) à compter du 28 septembre 2023.
- Loyer = 6 000 € par an (montant révisé annuellement à + 2 %).
- Surface mise à disposition = environ 44 m<sup>2</sup>.
- Résiliation : en cas de non-paiement des loyers, dans un délai de deux mois après mise en demeure.

**AUTORISE** le Maire à signer le bail correspondant avec la société Totem France et l'entreprise SUEZ Eau France (fermier), ainsi que toutes les pièces permettant sa mise en œuvre (avenant ou autres).

Ainsi délibéré le 4 décembre 2023

Le Maire  
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification

Le : **21 DEC. 2023**

Et dépôt en Préfecture

Le : **21 DEC. 2023**

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.